

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 29 novembre 2024 **DE_020_2024**
Avis sur l'Appel à Candidature Soutien à la structuration des Projets
Alimentaires Territoriaux de niveau 2

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 26/11/2024

Présents votant : 12

vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre à 09h30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FÊTES de LOISY-SUR-MARNE sous la présidence de Daniel FONTAINE

Votants: 12

Présents : Pascale CHEVALLOT, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Olivier MALOU, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Sylvain VALOTA

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non votant : Charles DE COURSON, François GSELL, Brigitte HANSE, Florence LOISELET, Sébastien MIRGODIN

Représentés: Jean-Pierre BOUQUET représenté par Daniel FONTAINE, Pascal TRAMONTANA représenté par Sylvain LANFROY, Daniel STOLL représenté par Claude GUICHON

Excusés: Eric CHAVEROU, Cédric CHEVALIER, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Hugues GERARDIN, Djilali GUERZA, Mickael JACQUEMIN, ,

Absents: Bernard AUBRY, Corinne DAHERON, Denis DEMARCHE, Jacky DESBROSSE, Thibaut DUCHÊNE, Pascal ERRE, Dominique HAUTEM

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: Avis sur l'Appel à Candidature Soutien à la structuration des Projets Alimentaires Territoriaux de niveau 2 - DE_020_2024

Le comité syndical

Considérant qu'une chargée de mission est allouée par le Syndicat Mixte ADEVA Pays pour l'animation et l'accompagnement au développement d'un circuit alimentaire de proximité à l'échelle du Pays Vitryat.

Les missions de la chargée de mission seront entre autres :

- Structurer et animer des actions autour du développement de l'alimentation de proximité et des circuits courts,
- Assurer la coordination avec les bureaux d'études, animer les comités de pilotage/technique et groupes de travail,
- Devenir le référent départemental circuit court et de proximité,

- Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays Vitryat et participer aux actions d'animation correspondantes,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 Octobre 2015 portant création du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat ;

VU la délibération du 29 septembre 2020 du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat portant sur l'élection du Président ;

VU la délibération du 29 septembre 2020 portant sur les délégations au Président

VU les articles L 5211-9 et L 5211-10 et L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le comité syndical vote à l'unanimité

- De valider la candidature des deux structures porteuses que sont la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der et le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat au dispositif du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire « Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 ». Celle-ci donnera lieu à la signature d'une convention tripartite.
- De solliciter des aides financières auprès de l'Europe (fonds FEADER LEADER), l'État, ou autres financeurs susceptibles d'être accordées au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat et pouvant contribuer au financement de l'action.
- De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES FÊTES de LOISY-SUR-MARNE

Le 29 novembre 2024

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

Date de transmission de l'acte: 05/12/2024
Date de reception de l'AR: 05/12/2024
051-200061083-DE_020_2024-DE
A G E D I